



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°937

du 18 juillet 2022



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique n° 937 du 18 juillet 2022

Sommaire

Direction des Relations et des Ressources Humaines	
- Recrutement d'enseignants du premier degré en service partagé à l'INSPE	3
Division des Personnels Enseignants	
- Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle - Année scolaire 2021/2022 - Corps des professeurs certifiés	7
- Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle - Année scolaire 2021-2022 - Corps des conseillers principaux d'éducation	10
- Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle - Année scolaire 2021-2022 - Corps des professeurs d'éducation physique et sportive	11
- Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle - Année scolaire 2021/2022 - Corps des professeurs de lycée professionnel	12
- Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle - Année scolaire 2021/2022 - Corps des psychologues de l'éducation nationale	14
- Appel à candidatures : directeur-trice du CIO de Gap	15

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille
CONCEPTION, REALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DRRH/22-937-148 du 18/07/2022

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE EN SERVICE PARTAGE A L'INSPE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 1er et 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. BOURDEAUD'HUY - DRRH - Tel 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

1 poste d'enseignant en service partagé à l'INSPE est à pourvoir au 1^{er} septembre 2022 :
Profil : Profil enseignement du 2nd degré à l'Inspé de Marseille

1/ Candidature

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.drrh@ac-aix-marseille.fr ; laurence.espinassy@univ-amu.fr ; isabelle.riou@univ-amu.fr (Guetchoudian Isabelle) au plus tard le 25 juillet 2022 minuit suivant la publication de cet avis, s/c du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous:

Objet : INSPE 2021-2022 – NOM- PRENOM - DISCIPLINE
Copie à : établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de PPCR,
- le dernier arrêté d'échelon.

2/ Modalités de recrutement

Les personnels en service partagé sont recrutés après examen de leur candidature par une commission mixte de recrutement composée de représentants de l'INSPE, de représentants des corps d'inspection et des services académiques. Les candidats pourront être reçus en entretien par cette commission.

3/ Affectation

L'affectation provisoire à l'INSPE est prononcée par le recteur de l'académie sur proposition de la commission de recrutement.

Les personnels en service partagé ont une double affectation :

- Une dans un établissement scolaire (collège-lycée) de l'académie d'Aix-Marseille
- Une à l'INSPE de l'académie d'Aix-Marseille

L'affectation en service partagé est établie pour l'année scolaire et sera renouvelable sauf désengagement d'une des trois parties.

4/ Obligation de service

Les personnels effectuent un service à temps plein réparti en un demi-service d'enseignement en établissement scolaire (collège-lycée) et un demi-service d'enseignement à l'INSPE.

5/ Carrière/Rémunération

Tout enseignant nommé à l'INSPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par chacune des institutions.

6/ Poste ouvert au recrutement 1^{er} septembre 2022

Discipline	Profil	Département	Contacts
Formation des enseignants du 2nd degré	Histoire-Géographie mentions 1 et 2	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH jean-francois.garcia@univ-amu.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Campagne d'emplois 2022
RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Avignon
Identification du poste à pourvoir	
Section(s) CNU :	22-23
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2022
Durée (6 ou 12 mois) :	31/08/2023
Quotité (50% ou 100 %) :	100%
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2021) :	893
PROFIL	
Profil court du poste	
mi-temps histoire-géographie mentions 1 et 2	
Job Profile	
Teacher education	
Research Field EURAXESS	
http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/jobs/jobsByResearchField	
Enseignement	
Département d'enseignement :	Collèges ALLSH
Nom du directeur/de la directrice du département :	Jean-François GARCIA
Tél :	06 23 78 16 76
e-mail :	Jean-francois.garcia@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste :

Compétences particulières requises :

Le poste concerne la formation initiale des enseignants en histoire-géographie. La personne recrutée sera intégrée aux équipes pédagogiques pour enseigner au niveau master dans la formation MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dans les mentions 1 (premier degré) et 2 (second degré).

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances solides en lettres modernes et en didactique des lettres, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
 - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
 - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
 - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- L'obtention du CAFFA est souhaitable.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'Histoire-Géographie, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Education nationale.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.



Enseignement :

Elle devra être à même d'enseigner la méthodologie des épreuves écrites et orales du concours du Capes d'histoire-géographie, mais également la didactique de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique. Elle viendra par ailleurs renforcer les équipes pédagogiques en charge de la polyvalence des professeurs des écoles et les équipes de culture commune.

La personne recrutée viendra contribuer à l'adossement à la recherche de la formation des enseignants et devra être sensibilisée à l'évaluation par compétences. Les candidatures émanant de personnes titulaires d'un concours de recrutement du second degré, CAPES d'histoire-géographie ou agrégation, et ayant une expérience de l'enseignement secondaire en histoire-géographie, sont fortement encouragées. Les enseignements ont lieu principalement sur les sites de l'INSPE d'Aix en Provence. Le suivi des étudiants stagiaires pourra par ailleurs nécessiter des déplacements ponctuels dans les établissements de l'académie (principalement dans les Bouches-du-Rhône).

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille, le 11/07/2022	<p data-bbox="751 824 1070 853">La Directrice de l'Inspé</p> <p data-bbox="751 943 1123 972">Pascale BRANDT-POMARES</p>



DIPE/22-937-797 du 18/07/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE
SCOLAIRE 2021/2022 - CORPS DES PROFESSEURS CERTIFIES**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Arrête :

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

AICARDI	ALAIN
ALBRAND	DIDIER
ALPHAND	VERONIQUE
ANDRE	FRANCOIS
ANTZAK	ELIANE
ARNAUD	ODILE
AYARD	CLAIRE
AZARIAN	MYLENE
BALENCI	CHRISTINE
BERGEL	MARIE HELE
BERNOT	MARIE JOSE
BIRABEN	MIREILLE
BORNAND	MARIE-LYNE
BOUSCARLE	PASCALE
BOUST	MARIE-PIERRE
BRETAUDEAU	JACQUES
BUISSON	ADELIN
BURDETT	CHRISTINE
CARRERE	HELENE
CESARI	NADINE

CRISSIN	HUBERT
DALLAPORTA	FLORENCE
DAMOSSO POULAIN	CHRISTINE
DELFINO	SOPHIE
FABRE	CHRISTIAN
FAURE	VERONIQUE
FAURE	VIVIANE
FERRARETTO	FREDERIC
GENY	MARC
GOUZLAND	LUC
HEDAN	JEAN-CHARLES
HELMLINGER	CATHERINE
ISOLICA	REMY
KEGELART	MARIANNE
LAUTHIER	MARIA
LOPEZ	ELISABETH
MAILLE	ANNE
MALE	CHRISTOPHE
MALTERRE	GERARD
MARCHESSEAU	CATHERINE
MARTIN	MARIE-CLAUDE
MARTIN	BRUNO
MIGNEMI	SUZANNE
MOREELS	NATHALIE
MUNOS	BERNARD
NICOLI	JEAN-PIERRE
PATRONE	JOSEPH
PEIGNOT	DOMINIQUE
POIRIE	FRANCIS
POMMIER	JEAN LUC
REBOUL	PATRICK
RENUCCI	ISABELLE
RICOTTA	SALVATOR
RIVOIRA	MARIE CLAUDE
ROMEUF	DOMINIQUE
ROSTE	HERVE
RUGGIERI	LOUIS
SARRET-DIESCH	CLAUDINE
SEREKIAN	PATRICK
SERRE	SYLVIE
SOTOCA	RODOLPHE
TEISSIER	CATHERINE
THEPENIER	VINCENTE
TOQUE	PATRIZIA
TRIGANO	JEAN FRANC
VACHER	GERALDINE

VALLEJO	FRANCOIS
VESPA	CHRISTIAN
VINCENT BURTEY	MARIE CHRISTINE
VINCIGUERRA	ANNIE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIPE/22-937-798 du 18/07/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE
SCOLAIRE 2021-2022 - CORPS DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Arrête :

Article 1 : Les conseillers principaux d'éducation dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

GAIGNE	JEAN PIERRE
KRZAKALA	OLIVIER
LAGACHE	SOPHIE
LE JEUNE	PATRICK
PEYRE	LAURENT
SHTUFI MORALES	SONIA

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIPE/22-937-799 du 18/07/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE
SCOLAIRE 2021-2022 - CORPS DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

BAGNOLI	LUCETTE
BULLEUX	PATRICE
CECCONI	JOSEPH
CICUT	FLORENCE
DENANTE	LOUIS
GAUTIER	FRANCOISE
KLEIN	FRANCOIS
MARTINEZ	THIERRY
NOVI	AGNES
PARAT	ODILE
RICARD	OLIVIER
RIGAUT	JEAN LOUIS
SEGUI	PHILIPPE
TERRIER	DANIEL
THIBAUT	PHILIPPE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIPE/22-937-800 du 18/07/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE
SCOLAIRE 2021/2022 - CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1^e septembre 2022.

BACH	BERNARD
BEAUMET	ALAIN
CAPO	YVAN
CAYO	THIERRY
CLARETON	OLIVIER
CLEMENT	SYLVIE
FROMONT	ALAIN
GARCIA	SOPHIE
GERARDOT	MARIANNE
GOURDET	FRANCOISE
GRANIER	DANIEL
HISQUIN	LAURENT
INGLEBERT	RICHARD
JACQUAINT	SOPHIE
MOUSSA	RAOUDHA
NOURI	SOUAD
RAIMOND	PASCAL
ROUSSEL	DIDIER
RUGGIERO	PASCAL
SLOTALA	FRANCOISE
TAORMINA	BRUNO
TOSI	ANGE
TROUCHE	SYLVIE

VALLET MIREILLE

VERDELHAN SYLVIANE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIPE/22-937-801 du 18/07/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE
SCOLAIRE 2021/2022 - CORPS DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Arrête :

Article 1 : Les psychologues de l'éducation nationale dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1^e septembre 2022.

GABRIEL NATHALIE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIPE/22-937-802 du 18/07/2022

APPEL A CANDIDATURES : DIRECTEUR-TRICE DU CIO DE GAP

Destinataires : Mesdames et Messieurs les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité EDO, s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : DASEN 05 : ce.cab05@ac-aix-marseille.fr - M. CASSAR- Directeur Régional Académique à l'information et à l'Orientation - Tel : 04 42 91 70 15 - mail : ce.draio@region-academique-paca.fr

Le poste de directeur-trice du CIO de Gap est à pourvoir à la rentrée 2022.

Ce poste est ouvert aux psychologues de l'éducation nationale affectés dans l'académie d'Aix-Marseille.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

FICHE DE POSTE
Directeur-trice du CIO de GAP

Objet	Poste de Directeur-trice de CIO à GAP
Contexte territorial	<p>Le département des Hautes-Alpes compte 14 collèges, 4 LGT et 4 LP déployés dans 2 réseaux académiques.</p> <p>Population scolaire plutôt favorisée, donc enjeu fort pour prise en charge adaptée à la grande difficulté scolaire dans ce contexte.</p>
Missions principales	<p>Animer et impulser le travail d'une équipe autour d'un projet de CIO</p> <p>Aménager les temps de travail individuels et collectifs nécessaires à l'accomplissement des missions des personnels</p> <p>Veiller à la gestion matérielle et budgétaire du CIO</p> <p>Favoriser la réflexion et l'analyse au sein de l'équipe</p> <p>Intégrer les actions du CIO dans les projets travaillés en réseau.</p> <p>Articuler la politique d'orientation en étroite cohérence avec le pilotage de l'IA-DASEN.</p> <p>Poursuivre les contacts engagés avec les partenaires éducation nationale et hors éducation nationale</p> <p>Concevoir en lien avec les chefs d'établissement dans le cadre du réseau des actions d'information et de formation en direction des personnels</p> <p>Analyser pour appréhender le fonctionnement des établissements du réseau en collectant des données statistiques, en fournissant des éléments d'observation, en étudiant les parcours des élèves, ceci afin de dégager des pistes d'action.</p> <p>Contribuer à la définition d'actions à mettre en œuvre avec les chefs d'établissement notamment dans l'accompagnement des parcours des élèves</p> <p>Mettre en place des actions visant à transmettre aux élèves et aux étudiants une bonne connaissance des filières de formation, du tissu économique et des milieux de travail, notamment par l'organisation de rencontres et de visites participant à la construction de leurs parcours (organisation du salon de GAP)</p> <p>Analyser avec les partenaires du CIO les solutions de formation et d'accès à la qualification envisageables pour les jeunes sortis sans qualification du système éducatif</p> <p>Veiller à positionner le CIO dans le service public régional d'orientation (SPRO), en tant que structure de l'éducation nationale</p>
Compétences et aptitudes requises	<p>Conduite de réunion, capacités à organiser et à coordonner une nouvelle équipe composée de 2 équipes déjà constituées en les fédérant sur des projets communs.</p> <p>Capacités d'analyse et de synthèse</p> <p>Management, sens des relations humaines</p> <p>Ingénierie de formation</p> <p>Qualités relationnelles pour poursuivre les liens tissés avec les partenaires et représenter le CIO.</p>
Modalités de recrutement	<p>Les candidats enverront tous les documents qui leur semblent nécessaires pour étayer leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, travaux réalisés, ...) par e-mail dans les 15 jours suivant la parution de cet appel. :</p> <p>Objet : CANDIDATURE DCIO GAP 2022 – NOM PRENOM</p> <p>Destinataires : ce.cab05@ac-aix-marseille.fr ce.draio@region-acadmique-paca.fr</p>